



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/AC.96/838  
4 octobre 1994

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME  
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

### RAPPORT DU SOUS-COMITE CHARGE DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

#### I. INTRODUCTION

1. La réunion du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières (SCAF) le 29 septembre 1994 est ouverte par le Président, S.E. l'Ambassadeur A. Kamal du Pakistan. Le Président commence par souhaiter la bienvenue aux délégués, en particulier ceux qui ne sont pas normalement en mesure de participer aux réunions du Sous-Comité; il salue également le Haut Commissaire adjoint. Dans ses remarques liminaires, le Président introduit les points de l'ordre du jour provisoire annoté (EC/SC.2/68) qui est adopté sans commentaires.

2. Le Président propose que les points de l'ordre du jour soient regroupés afin de tirer le meilleur parti du temps disponible. La suggestion est approuvée par le Sous-Comité.

3. Le Président donne ensuite un aperçu des travaux des réunions périodiques du Sous-Comité.

4. Le Sous-Comité aborde l'examen du projet de rapport de la réunion du 24 juin 1994 (EC/1994/SC.2/CRP.22) qui est approuvé sans changement.

#### II. DECLARATION DU HAUT COMMISSAIRE ADJOINT

5. A l'invitation du Président, le Haut Commissaire adjoint prononce une Déclaration d'introduction. Il donne un bref aperçu des principaux développements concernant le HCR et commente certaines questions clés qui

ont été examinées par le Sous-Comité. Il présente des excuses pour l'arrivée tardive d'un certain nombre de documents clés pour la réunion, due principalement à une série de situations d'urgence qui ont entravé les activités habituelles.

6. Faisant référence à la documentation, le Haut Commissaire adjoint note que la Présentation générale des activités du HCR: politique d'assistance humanitaire, programmes, questions administratives et financières: 1993-1995 (A/AC.96/824), a été notablement révisé cette année. Un autre fait nouveau positif est que le document EC/1994/SC.2/CRP.26 fournit un examen des mesures prises ou proposées par le HCR en réponse aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

7. Le Haut Commissaire adjoint note les préoccupations exprimées quant au volume de la documentation, près de 5 millions de pages ayant été reproduites pour les réunions du Comité exécutif. Un examen interne sera entrepris afin d'examiner les possibilités de réduire notablement la documentation et les délégations sont invitées à présenter leurs suggestions.

8. Commentant les activités du HCR, le Haut Commissaire adjoint déclare que les principales opérations de secours humanitaires d'urgence, qui étaient dans le passé considérées comme exceptionnelles ou même sans précédent, sont maintenant devenues la norme et forment peut-être le volet central de l'oeuvre du Haut Commissariat. Depuis la dernière session ordinaire du Comité exécutif, le HCR a organisé pas moins de 14 déploiements d'urgence dans sept pays.

9. Outre qu'il a déployé un grand nombre de ses fonctionnaires, le HCR a cherché de l'aide à l'extérieur de l'institution. A cet égard, le Haut Commissariat a bénéficié des excellentes dispositions de réserves en cas d'urgence conclues avec des organisations comme les Conseils norvégien et danois pour les réfugiés, le Comité suédois de sauvetage, Radda Barnen, l'EMERCOM russe, Red-R du Royaume-Uni et le programme des Volontaires des Nations Unies. Le personnel technique a également été épaulé par le Secrétariat d'Etat britannique à la coopération, le Bureau humanitaire de la communautaire européenne (ECHO), le Corps suisse pour l'aide aux catastrophes et le Centers for Disease Control. En outre, le HCR a soutenu la coordination interinstitutions en travaillant étroitement avec le Département des affaires humanitaires (DAH) et en participant très activement au Comité interinstitutions permanent. La coordination n'est pas un but en soi, c'est plutôt un mécanisme pour une action plus rapide, plus efficace et plus complète. Conservant ce principe à l'esprit, le HCR continuera à demander au DAH d'engager le plus grand nombre possible d'acteurs dans les situations d'urgence complexes et de garantir la répartition rapide des responsabilités dans de telles opérations.

10. La coordination avec le Programme alimentaire mondial (PAM) s'est poursuivie dans les opérations alimentaires des réfugiés et elle a été encore renforcée par la création d'une équipe spéciale commune au niveau des sièges, des réunions régionales régulières pour examiner les stratégies appliquées dans les vastes opérations, un plan de travail conjoint pour 1995 et une collaboration dans la formation du personnel. Des entretiens sont également en cours avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(UNICEF), dans le but d'établir des modalités opérationnelles pour la coopération lors de situations d'urgence, ainsi que pour des programmes à long terme. Des discussions ultérieures visant à mieux synchroniser les opérations de secours humanitaire et de reconstruction ont été planifiées avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), concernant le continuum des secours au développement. De plus, conformément au plan d'action auquel le processus PARinAC (Partenariat en action) a abouti, le Haut Commissariat a accompli des progrès en vue de rendre plus efficaces ses relations de travail avec les organisations non gouvernementales.

11. L'afflux massif de réfugiés rwandais au Zaïre et dans d'autres pays voisins a exigé des mesures extrêmes et des approches novatrices. Le Haut Commissariat a eu la chance d'obtenir la participation directe de nombreux donateurs sur plusieurs fronts, y compris un appui essentiel de survie de la part des forces militaires de plusieurs gouvernements. L'expérience collective présentera sans nul doute une occasion d'analyser les leçons tirées afin d'améliorer la capacité d'intervention d'urgence.

12. Le HCR continue de déployer des efforts pour améliorer l'administration et la gestion de ses ressources humaines, en particulier en affinant et en mettant en oeuvre le système de gestion des carrières. Ces efforts ont placé le HCR dans une position de tête dans ce domaine au sein du système des Nations Unies.

13. Sur la question de la sécurité du personnel, l'efficacité du HCR pendant les situations d'urgence et les opérations de rapatriement librement consenti est déterminée non seulement par la capacité du Haut Commissariat, mais aussi par les conditions de sécurité qui règnent dans le lieu d'affectation. La gravité des risques auxquels le personnel du HCR est exposé a été tragiquement démontrée par la mort récente d'un jeune collègue recruté au plan international qui travaillait au Burundi. Il est regrettable que le projet de Convention des Nations Unies relative à la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies et du personnel associé ne couvre actuellement que le personnel des opérations de maintien de la paix et ne reconnaisse pas le besoin tout aussi important de protection des agents humanitaires. Le soutien des Etats membres pour élargir la couverture de la Convention au personnel humanitaire, y compris celui des partenaires d'exécution du HCR, serait très apprécié.

14. Le Haut Commissariat a également commencé à perfectionner ses systèmes et procédures administratives, financières et d'information. Les efforts portent principalement sur les procédures de rationalisation et de simplification ainsi qu'une plus grande délégation et décentralisation de l'autorité aux bureaux extérieurs. Dans les mois à venir, un Comité directeur interne au HCR au niveau des cadres supérieurs renforcera encore cette entreprise. D'autres activités incluent la mise en oeuvre d'un système de gestion des dossiers et des archives, le renforcement du personnel administratif et financier dans les opérations du HCR sur le terrain et l'amélioration de la gestion des biens durables. Le HCR a également poursuivi le perfectionnement de son réseau de télécommunications mondial, le reliant aux sites les plus éloignés; dans ses efforts, il a travaillé étroitement avec le reste du système des Nations Unies.

15. Le Haut Commissaire adjoint mentionne deux domaines particulièrement importants auxquels le Haut Commissaire pense qu'il faut accorder une attention. Premièrement, il est nécessaire de renforcer la capacité de planification stratégique et de définition de politiques du Haut Commissariat afin de formuler des options de politiques plus adaptées. Cette initiative est en cours de formulation et le Haut Commissaire espère être en mesure de présenter ses recommandations ultérieurement au Sous-Comité. Une seconde initiative a trait à la proposition visant à établir un Service d'inspection et d'évaluation; cette initiative sera examinée plus avant au cours de la réunion du Sous-Comité.

16. Achevant sa déclaration, le Haut Commissaire adjoint exprime la satisfaction du Haut Commissariat pour le formidable appui que le HCR a reçu tant des pays d'asile que des pays donateurs. Il remercie également le Président pour les qualités remarquables de sérieux, d'humour et de style avec lesquelles il a guidé les délibérations du Sous-Comité au cours de l'année écoulée.

### III. MISE A JOUR SUR LES PROGRAMMES ET LE FINANCEMENT DU HCR

17. Le président attire l'attention du Sous-Comité sur les documents relatifs au point de l'ordre du jour: Présentation générale des activités du HCR: Politique d'assistance humanitaire, programmes, questions administratives et financières: 1993-1995 (A/AC.96/824); Activités du HCR financées par les fonds constitués au moyen de contributions volontaires: rapport pour 1993-1994 et projet de budgets-programmes pour 1995 (A/AC.96/825, parties I à VI); Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au Conseil économique et social (E/1994/41); Activités du HCR financées par les fonds constitués au moyen de contributions volontaires: rapport pour 1993-1994 et projet de budgets-programmes pour 1995 - Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/AC.96/834); Rapport sur l'état des contributions aux fonds du HCR constitués au moyen de contributions volontaires, au 31 mai 1994 (A/AC.96/828); et Mise à jour des programmes et des projections financières du HCR pour 1994 et 1995 (EC/1994/SC.2/CRP.25). Les éléments liés d'un projet de décision pour ce point de l'ordre du jour sont également portés à l'attention du Sous-Comité (A/AC.96/824, par. 110-111).

18. Le Président invite ensuite le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations à introduire ce point de l'ordre du jour.

19. Le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations déclare que le document clé relatif à l'examen des programmes et du financement du HCR est la Présentation générale des activités du HCR: Politique d'assistance humanitaire, programmes, questions administratives et financières: 1993-1995 (A/AC.96/824). Ce document a été restructuré de manière radicale. Il appelle l'attention sur les commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur la documentation; l'orientation du Sous-Comité sera demandée sur la question de la documentation.

20. Le calendrier des réunions du Comité exécutif doit également être examiné avec les membres du Comité exécutif; outre les préoccupations exprimées par le CCQAB, le calendrier des examens de programmes entrepris au sein du HCR doivent notamment être étudiés.

21. Le Directeur aborde ensuite les besoins de programmes tels qu'ils sont présentés dans la Présentation générale (A/AC.96/824) et le document de séance EC/1994/SC.2/CRP.25. En 1994, l'estimation révisée des dépenses s'établit à 1 320 000 000 dollars E.U., dont 418 523 000 dollars E.U. sont destinés aux Programmes généraux. Ce chiffre est l'objectif budgétaire approuvé par le Comité exécutif de 1993 et le Haut Commissaire espère, à ce stade, que les besoins de programmes pour 1994 pourront être couverts avec cette somme. L'estimation pour les Programmes généraux de 1995 est de 415 413 000 dollars E.U.. La projection totale des besoins au titre des programmes généraux et spéciaux pour 1995 s'établit provisoirement à 1 133 291 900 dollars E.U., dont 22,5 millions de dollars E.U. provenant de la contribution du budget ordinaire des Nations Unies. Le Directeur attire l'attention sur les questions spécifiques pour lesquelles l'approbation du Comité exécutif a été demandée (A/AC.96/824, par. 270-273).

22. Le Directeur appelle l'attention sur la proposition d'élargissement de la base de financement des initiatives éducatives du HCR en ayant recours au Compte d'éducation (EC/SC.2/69) et les commentaires du CCQAB sur cette proposition.

23. Le Directeur attire également l'attention sur les préoccupations exprimées par le CCQAB sur la tendance du HCR à employer des estimations budgétaires révisées pour introduire de nouvelles propositions budgétaires qui n'ont pas été présentées au Comité exécutif dans les estimations initiales qui sont alors partiellement financées par des prélèvements sur la Réserve du programme. Le Comité a été saisi d'un exemple de cette manière de procéder, à savoir les propositions dans les estimations révisées et proposées pour améliorer les systèmes de télécommunications du HCR. Afin de répondre aux préoccupations globales du CCQAB sur cette question de l'introduction de nouvelles propositions budgétaires dans les estimations révisées, il est suggéré que ces propositions soient traitées de manière officielle par le Sous-Comité.

24. Le Directeur conclut sa présentation en appelant l'attention sur le Rapport intérimaire sur le suivi des conclusions du Groupe de travail sur la gestion des programmes et la capacité opérationnelle (EC/1994/SC.2/CRP.25, par. 16-23).

25. A la demande du Président, le Chef du Service de la recherche des fonds fournit une actualisation sur les contributions ainsi qu'un aperçu des priorités de financement du HCR. Au 29 septembre 1994, les contributions atteignent un total de 732 millions de dollars E.U., dont 277 millions de dollars E.U. étaient destinés aux Programmes généraux et 455 millions de dollars E.U. aux Programmes spéciaux. En ajoutant à ce chiffre le solde total non engagé de 1993, le Haut Commissariat dispose de 975 millions de dollars E.U., contre un objectif de 1,3 milliard de dollars E.U.. Il doit donc recevoir 325 millions de dollars supplémentaires avant le 31 décembre 1994.

26. En ce qui concerne les Programmes spéciaux, le Chef du Service de la recherche des fonds donne une mise à jour sur la situation de financement pour la crise du Rwanda/Burundi et le rapatriement au Mozambique, dans la Corne de l'Afrique, en Afghanistan, au Guatemala, au Myanmar et au Sri Lanka. Il attire également l'attention sur les besoins en Asie du Sud-Est, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Tadjikistan et en ex-Yougoslavie.

27. Afin de faciliter la planification financière à court, moyen et long terme, il propose qu'une série de consultations avec les Missions permanentes à Genève soit instituée de novembre 1994 à février 1995. Alors que cette procédure a été appliquée dans une certaine mesure aux Programmes généraux, il est important de l'étendre aux Programmes spéciaux.

28. Au nom du Haut Commissaire, le Chef du Service de la recherche de fonds remercie les différents gouvernements des contributions qu'ils ont versées cette année au HCR.

29. En réponse à ces interventions, un certain nombre de délégations se déclarent satisfaites des améliorations apportées à la Présentation générale, en particulier la transparence de la présentation; néanmoins, une délégation exprime des réserves quant à sa longueur. La partie I de la Présentation générale est particulièrement saluée par certaines délégations; elle met l'accent sur des questions importantes et donne un bon résumé du travail du Sous-Comité; elle indique également les secteurs où des liens dans les activités d'assistance sont encore requis.

30. Certaines délégations soulèvent la question du retard de la documentation. Concernant la documentation en général, une autre délégation propose que le HCR s'efforce d'identifier pour le Comité exécutif les documents qu'il aimerait éliminer ou examiner moins fréquemment; il devra présenter une justification pour expliquer pourquoi il aura proposé de supprimer certains documents ou de les examiner à des intervalles moins rapprochés.

31. Les commentaires du CCQAB sur la nécessité pour la Présentation générale d'inclure un rapport d'exécution sont appuyés par plusieurs délégations. De l'avis d'une délégation, ce rapport aiderait au suivi et à l'évaluation des réalisations. Les principales préoccupations du Rapport du Comité des Commissaires aux comptes concernant le suivi et l'évaluation sont abordées dans ce contexte.

32. Plusieurs délégations se déclarent surprises que l'objectif des Programmes généraux pour 1995 soit inférieur à celui de 1994, bien que les besoins globaux aient enregistré une hausse.

33. Une délégation soulève la question de la nécessité d'étudier les moyens de financer le HCR de manière appropriée, afin de trouver des fonds non seulement pour les situations d'urgence de réfugiés les plus spectaculaires, mais aussi pour les opérations moins "populaires". Le temps est venu de réfléchir à des approches plus radicales du problème. Un certain nombre de délégations appuient cette proposition. Plusieurs délégations soulignent combien il est important d'élargir la base des donateurs et d'assurer ainsi un partage plus équitable de la charge. Une délégation demande au HCR de poursuivre ses stratégies de recherche des

fonds auprès du secteur privé. Le thème du "sous-financement structurel" des Programmes généraux est soulevé par une délégation. Les propositions du Chef du Service de la recherche de fonds relatives à ce qui précède sont bien accueillies par plusieurs délégations.

34. Des délégations s'inquiètent de la relation entre les Programmes généraux et les Programmes spéciaux. Certaines estiment que la distinction entre ces deux catégories de programmes n'a plus aucun sens; elles suggèrent qu'il serait peut-être nécessaire de disposer d'un budget unique qui pourvoirait à tous les besoins des réfugiés/rapatriés. Si la fusion des budgets des Programmes généraux et des Programmes spéciaux n'est pas une solution, alors le HCR devrait présenter une autre proposition. Un certain nombre de délégations souscrivent à l'esprit de ces observations. Plusieurs délégations soulignent que toute proposition sur ces questions doit néanmoins conserver une certaine souplesse en maintenant le droit du Haut Commissaire à financer des situations de réfugiés par de nouveaux appels.

35. Le degré actuel de gestion des Programmes spéciaux est également soulevé par un certain nombre de délégations; jusqu'à présent, le Comité exécutif n'a approuvé officiellement que l'objectif des Programmes généraux qui ne représente qu'une petite partie des ressources totales du Haut Commissariat.

36. Il a été suggéré que les questions relatives à la présentation du budget, à la relation entre les Programmes généraux et les Programmes spéciaux (ou la nécessité d'une telle distinction) ainsi qu'au contrôle du Comité exécutif sur tous les programmes soient examinées plus avant lors d'une réunion périodique du Sous-Comité, de préférence la prochaine réunion. Ces questions doivent être abordées dans un esprit ouvert et les yeux tournés vers l'avenir.

37. Le classement des activités du HCR par priorités est jugé d'une extrême importance. Une délégation estime qu'il ne faut pas perdre de vue le mandat original du HCR. Le HCR a pris des responsabilités dans l'accomplissement de son mandat qui devraient revenir plus justement à d'autres institutions. A plusieurs reprises, le HCR a entrepris ces tâches parce que d'autres institutions du système international ne jouaient pas pleinement leur rôle. Une délégation propose que la coopération interinstitutions soit examinée en liaison avec le Conseil économique et social (ECOSOC) (voir par. 87-90 ci-dessous).

38. Un certain nombre de délégations proposent que l'expérience acquise pendant la situation d'urgence au Rwanda soit analysée et examinée lors d'une réunion du Sous-Comité (voir également la proposition liée au paragraphe 86 ci-dessous). Les situations d'urgence de grande envergure deviennent une caractéristique permanente du travail du HCR. Bien que le HCR soit plus avancé dans les interventions d'urgence, il convient de réfléchir davantage aux questions relatives à la responsabilité, à la structure organique du Siège et du terrain, à la logistique et aux "ensembles de services". Une question est soulevée quant à l'ampleur d'une situation d'urgence que le HCR est capable de traiter, et quant au moment où des "ensembles de services" sont nécessaires.

39. Tout en félicitant le HCR pour sa réaction rapide dans la situation d'urgence au Rwanda, une délégation propose de mettre l'accent sur l'identification de personnel local qui pourrait être recruté si nécessaire, au lieu de dépendre du personnel de réserve au Siège du HCR et dans certaines régions en dehors de la zone touchée; cette approche serait plus rentable.

40. Une délégation salue également les initiatives du HCR dans le domaine de la gestion des ressources humaines; elle espère qu'elles dégageront des économies. De plus, cette délégation juge qu'il pourrait être possible de réaliser des économies supplémentaires en examinant certains des aspects les plus onéreux de la représentation du HCR, par exemple en Europe et dans les services administratifs au Siège.

41. Une délégation se félicite des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail sur la gestion des programmes et la capacité opérationnelle; le rapport du Groupe de travail fait écho aux préoccupations de certaines délégations qui jugent que le travail du HCR sur le terrain est inutilement entravé par trop d'exigences bureaucratiques. Les délégations évoquent la nécessité de procédures de gestion plus simplifiées au HCR, en déléguant davantage de responsabilités au terrain et en établissant des priorités fondées sur les besoins du terrain.

42. L'importance de la formation est soulignée par un certain nombre de délégations. Une délégation observe qu'il est difficile de déterminer le niveau de ressources que le HCR consacre à la formation et si les lacunes identifiées sont comblées. Des questions sont également soulevées sur la formation HCR/PAM (Programme alimentaire mondial); cette formation conjointe est importante pour que le personnel se familiarise avec les cultures respectives des deux organisations.

43. Plusieurs délégations évoquent la nécessité d'un suivi soutenu du processus PARinAC. Elles estiment également que le principal objectif du dialogue du HCR avec ses partenaires ONG doit être de renforcer la capacité des ONG à mettre en oeuvre les activités du HCR. Une délégation demande que le HCR accorde la priorité au renforcement du suivi par les ONG en tant que volet essentiel du renforcement de la responsabilité du HCR.

44. Les réserves du CCQAB en ce qui concerne le système de télécommunications à terminaux à très petites ouvertures (VSAT) sont mentionnées. Les intervenants estiment que loin d'être une nouvelle activité, cette initiative est un développement d'activités en cours, puisque le HCR a été autorisé par le Sous-Comité à constituer de meilleurs stocks d'urgence pour, notamment, le personnel, les véhicules et les télécommunications. Une délégation souligne combien il est important de coordonner étroitement les initiatives du HCR dans ces domaines avec le reste du système des Nations Unies. Une délégation demande pourquoi il n'a pas été possible au HCR de convaincre le CCQAB des économies que permettraient de réaliser ces propositions. Le Sous-Comité accepte l'interprétation selon laquelle l'initiative relative aux VSAT est conforme aux décisions qu'il a prises sur un éventail de questions connexes (A/AC.96/824, par. 70); de plus, les économies associées à l'initiative sont reconnues. En outre, le Sous-Comité interprète les réserves du CCQAB



comme se rapportant aux propositions futures plutôt qu'aux propositions déjà soumises.

45. Plusieurs délégations se félicitent des changements proposés aux règles régissant le Compte d'éducation. Une délégation appuie l'accent placé sur la formation professionnelle et para-professionnelle des réfugiés, dans le but de les rendre plus autosuffisants. Les qualifications pratiques bénéficient non seulement aux rapatriés mais aussi aux pays qu'ils regagnent. Une délégation se réjouit des liens clairement définis entre les initiatives d'enseignement post-primaire et un rapatriement librement consenti ultérieur; elle tient néanmoins à être assurée que l'enseignement primaire continuera d'être financé par les Programmes généraux.

46. En réponse à ces interventions, le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations fait un certain nombre de commentaires. Il déclare que le Haut Commissariat est conscient d'un certain nombre d'anomalies dans la distinction entre les Programmes généraux et les Programmes spéciaux; un examen approfondi de cette question par le Sous-Comité serait opportun. Sur la question de la gestion des programmes, le Directeur attire l'attention sur la question connexe consistant à garantir une base solide et prévisible pour le financement de ces programmes.

47. En ce qui concerne l'adéquation de l'intervention en cas d'urgence du HCR, malgré un système d'alerte rapide qui a fonctionné assez bien dans le passé, la tragédie sans précédent du Rwanda, se produisant après une série de situations d'urgence ayant commencé en octobre 1993, a mis à rude épreuve la capacité institutionnelle du HCR.

48. En réponse à la suggestion d'utiliser davantage de personnel local, le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations déclare qu'aucune intervention d'urgence n'est concevable sans l'emploi des ressources locales et nationales d'une société touchée. Par principe, le Haut Commissariat envisagera l'inclusion d'une clause dans les accords avec les ONG internationales qui sont ses partenaires d'exécution, stipulant qu'elles devraient autant que possible et aussi rapidement que possible tenter d'utiliser les ressources locales et de les former en vue d'un processus de transfert officiel, assurant ainsi la continuité et la stabilité du programme. Il mentionne également qu'un manuel pour les partenaires d'exécution sera bientôt publié. Cet ouvrage fournira des principes directeurs sur les frais généraux et les frais administratifs. Il souligne néanmoins qu'il ne peut y avoir de panacée pour faire face à ces dépenses.

49. En ce qui concerne la quantité de la documentation, il estime que puisque les Etats membres sont en dernier ressort les utilisateurs des documents, c'est à eux de proposer, en fonction de leurs besoins, dans quel cas la réduction du volume ou l'élimination des documents doit être envisagée.

50. Un certain nombre d'activités de formation ont été planifiées en 1994, notamment la planification orientée vers la population (POP), la gestion des programmes, la gestion des situations d'urgence et la gestion

des vivres. La formation du personnel du HCR est essentiellement couverte par le budget administratif; en 1995, ce montant s'élève à quelque 3,5 millions de dollars. La formation des partenaires d'exécution est souvent couverte par les budgets individuels par pays et elle est menée par le personnel du HCR dans le pays; une somme additionnelle de près de 1 million de dollars a été affectée centralement pour promouvoir la formation des partenaires d'exécution du HCR.

51. Le Directeur déclare que l'enseignement primaire des réfugiés continuera d'être financé par les Programmes généraux.

52. Monsieur Chipman répond également aux interventions. Il se déclare satisfait de l'appui apporté par les délégations aux consultations individuelles qu'il envisage. Il se félicite de l'examen approfondi du financement du HCR; il déclare que si les budgets des Programmes généraux et spéciaux sont fusionnés, il est important de savoir quel niveau de contributions global pourrait raisonnablement être escompté.

53. Résumant le débat sur ce point de l'ordre du jour, le Président note que les délégations ont largement soutenu la décision que le Comité exécutif sera invité à prendre sur les objectifs des programmes pour 1995. Il remarque que certaines délégations sont préoccupées par une situation dans laquelle le Comité exécutif a été prié de prendre acte d'un niveau global de besoins s'établissant à 1,13 milliard de dollars, y compris les Programmes spéciaux, tout en n'approuvant officiellement que l'objectif des Programmes généraux pour 1995 qui atteint 415 413 000 dollars. Les questions connexes de gestion des Programmes spéciaux et les relations entre les Programmes généraux et spéciaux seront placées à l'ordre du jour du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières pour un examen approfondi dans le courant de l'année prochaine.

#### IV. FEMMES ET ENFANTS REFUGIES

54. L'historique de ce point de l'ordre du jour est rappelé. Le rapport du Groupe de travail sur les femmes réfugiées et les enfants réfugiés (EC/1994/SCP/CRP.5) centrait son attention sur les obstacles institutionnels qui entravent l'action du HCR et faisait une série de recommandations. Ce rapport a été approuvé lors de la réunion de mai 1994 du Sous-Comité plénier sur la protection internationale, sous réserve des conséquences financières examinées par le Sous-Comité chargé des questions administratives et financières.

55. Le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations, introduisant ce point de l'ordre du jour, déclare que le Rapport intérimaire sur la situation des femmes réfugiées et des enfants réfugiés et les implications financières des recommandations du Groupe de travail sur les femmes et les enfants réfugiés (EC/1994/SCP/CRP.23/Rev.1) donne une indication assez détaillée des progrès qui ont été accomplis dans le domaine de l'assistance aux femmes réfugiées et aux enfants réfugiés. Néanmoins, il ajoute que les coûts donnés sont indicatifs car tous les postes de dépense ne sont pas nouveaux. Bien que la priorité soit accordée à juste titre aux femmes et aux enfants réfugiés, on a observé un décalage persistant entre les discussions et l'assiette des ressources. Certaines

des questions qui ont été soulevées en raison de ce décalage sont traitées dans le document dont le Sous-Comité est saisi.

56. Le Directeur poursuit en dégagant les progrès sensibles qui ont néanmoins été accomplis et indique des domaines d'activités futures. Il souligne l'objectif global qui est d'intégrer et de rationaliser les préoccupations relatives aux femmes réfugiées et aux enfants réfugiés dans les activités de programmation du HCR.

57. De nombreuses délégations commentent favorablement le rapport intérimaire sur la situation des femmes et des enfants réfugiés, ce qui confirme que la stratégie adoptée par le HCR est pertinente. Une délégation déclare que les donateurs doivent surveiller constamment la mise en oeuvre de recommandations importantes du point de vue stratégique, mais qui ne nécessitent pas de financement additionnel, comme celles qui ont trait au renforcement du personnel féminin dans les phases d'urgence, à la formation, à la protection et aux activités de programmation, ainsi qu'à l'accroissement de l'attention accordée à la protection physique pour prévenir la violence sexuelle. L'approche habituelle de l'assistance aux femmes réfugiées doit être changée. Il faut les considérer comme des partenaires actifs dont les capacités potentielles doivent être développées et mises à profit, tant pendant leur séjour dans les camps dans le pays hôte que lors la phase de rapatriement et de réintégration dans le pays d'origine. Les activités de formation, en particulier l'alphabétisation et la formation professionnelle, permettant de doter les femmes de nouvelles compétences, sont encouragées par plusieurs délégations. Une délégation suggère que le HCR étudie de façon approfondie les mécanismes d'évaluation et établisse des critères d'évaluation de l'orientation des programmes de formation vers l'appartenance sexuelle.

58. Nombre de délégations approuvent le budget proposé; ces activités concernent un groupe essentiel de bénéficiaires des programmes du HCR. Une délégation déclare que s'il ne faut que 3,7 millions de dollars pour mettre pleinement en oeuvre les recommandations du Groupe de travail, ce sera le meilleur usage de fonds que le Comité exécutif aura jamais approuvé. Elle estime néanmoins que le montant devrait être couvert au titre des Programmes généraux; à cet effet, elle suggère qu'une approbation spécifique des fonds destinés à la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail soit incluse dans la décision du Comité exécutif. La délégation pense toutefois que la somme présente une insuffisance en ce qui concerne l'aspect particulier des agents de services communautaires requis pour les équipes d'urgence. Contrairement au rapport, la délégation estime que 15 agents des services communautaires supplémentaires, dotés d'un budget d'environ 945 000 dollars doivent être inclus dans le rapport. Le total révisé pour ce programme serait donc de 4 476 700 dollars. Une délégation demande que le poste de Coordinatrice principale pour les enfants réfugiés soit financé sur le modèle du poste de Coordinatrice principale pour les femmes réfugiées.

59. Le HCR est encouragé à continuer de développer sa coopération avec l'UNICEF, les ONG locales et les gouvernements afin de garantir une meilleure protection aux enfants réfugiés, en particulier aux mineurs non accompagnés. Plusieurs délégations font allusion au processus PARinAC et rendent hommage à sa contribution tant aux Principes directeurs concernant

les enfants réfugiés qu'aux recommandations du Plan d'action de la Conférence d'Oslo relatif aux femmes et aux enfants réfugiés/déplacés. Plusieurs délégations déclarent que l'intervention au niveau du terrain est une source persistante de préoccupations. En ce qui concerne les enfants non accompagnés, référence est faite aux conclusions de la Conférence de Bellagio (mars 1994) qui a identifié les domaines où il est nécessaire d'accomplir des progrès ultérieurs sur cette importante question.

60. Des intervenants affirment que le HCR doit poursuivre son travail avec le PAM pour améliorer le panier alimentaire des enfants. En ce qui concerne l'éducation, il est évident que les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant sont loin d'être respectées. La tendance des activités du HCR dans ce domaine traduit les limitations des ressources et le mécanisme compliqué de financement. Il est nécessaire d'examiner de plus près l'éducation des réfugiés dans un monde en mutation. Une délégation soulève le problème des enfants recrutés pour le service militaire.

61. Une délégation remarque qu'il serait bon de présenter à la quarante-sixième session du Comité exécutif un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre des Principes directeurs révisés pour les enfants réfugiés.

62. Néanmoins, un thème récurrent dans un certain nombre d'interventions est que, bien que les politiques du HCR sur les femmes réfugiées et les enfants réfugiés soient bonnes, la mise en oeuvre au niveau du terrain doit être encore améliorée. Le manque de responsabilité du personnel est cité comme la principale cause de cette situation. Dans ce contexte, une délégation demande au HCR d'entreprendre une évaluation sur la base des résultats du Projet relatif aux femmes victimes de la violence au Kenya.

63. Une délégation évoque la nécessité de s'assurer que les préoccupations des femmes réfugiées seront traitées dans les préparatifs du Sommet social (Copenhague) et de la Conférence sur les femmes (Beijing). La protection contre la violence sexuelle, le traitement adéquat de la santé génésique et la distribution contrôlée de produits alimentaires, s'ajoutant à d'autres questions, seront à l'ordre du jour des discussions pendant ces deux conférences; relever ces défis doit être une priorité pour le Programme du Haut Commissaire.

64. Une délégation donne le détail d'un certain nombre de ses contributions à différentes initiatives spécifiques relatives aux femmes et aux enfants réfugiés; en particulier, elle souligne l'importance de la formation à la POP et espère que le capital de mise en route que son pays a versé pour ce type de formation encouragera un financement additionnel pour cette activité essentielle.

65. Dans ses observations sur les interventions, la Coordinatrice principale pour les femmes réfugiées demande fermement l'appui des délégations pour s'assurer que leurs représentants aux différents comités préparatoires de la Conférence mondiale sur les femmes et à la Conférence elle-même à Beijing aideront à renforcer les interventions du HCR en faveur des femmes déracinées.

66. La Coordonnatrice principale pour les enfants réfugiés, en réponse à une question concernant la Convention de La Haye, déclare que le Haut Commissariat, dans des discussions précédant l'adoption de la Convention de La Haye, a tenté de faire inclure spécifiquement les enfants réfugiés dans le texte. En partie parce que le Comité est peu au fait des questions relatives aux réfugiés, des questions juridiques et des exemples pratiques liés aux enfants réfugiés et à leur situation particulière, un Groupe de travail séparé a été créé pour examiner cet aspect. Le HCR a participé activement à ce groupe et il a semblé qu'une recommandation soulevant la question des enfants réfugiés était la meilleure manière de procéder.

#### V. LES REFUGIES ET L'ENVIRONNEMENT

67. Le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations introduit ce point de l'ordre du jour et fait état de progrès dans le domaine des réfugiés et de l'environnement, faisant mention du document EC/1994/SC.2/CRP.24, qui est principalement centré sur la formulation de principes directeurs intérimaires pour une gestion des programmes de réfugiés respectueuse de l'environnement et dégage les mesures requises pour appliquer les principes directeurs.

68. De nombreuses délégations félicitent le HCR pour l'excellent rapport intérimaire et souscrivent aux principales orientations des principes directeurs intérimaires. Plusieurs délégations soulignent l'importance de l'anticipation et de la prévention face aux questions environnementales.

69. Une mise en oeuvre adéquate des principes directeurs est donc jugée essentielle et plusieurs délégations citent des mesures pratiques telles que leur inclusion dans les manuels, la formation du personnel concerné et le suivi. La participation et la sensibilisation des réfugiés aux questions relatives à l'environnement sont également soulignées. A cet égard, une délégation souligne l'importance de mener à bien des activités d'éducation et de formation en faveur des réfugiés.

70. En ce qui concerne le rôle du Haut Commissariat dans les projets environnementaux relatifs aux réfugiés, de nombreuses délégations sont d'avis que la participation du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations internationales est essentielle, particulièrement pour les principaux projets de réadaptation. Certaines délégations proposent que le HCR prennent la tête des opérations destinées à alléger les dommages environnementaux lors de situations d'urgence, alors qu'à une étape ultérieure, les efforts pourraient être poursuivis par d'autres institutions. A cet égard, de nombreuses délégations soulignent que le HCR doit continuer à jouer un rôle de catalyseur dans la réadaptation de l'environnement lors de la phase postérieure au rapatriement et charge le Haut Commissariat d'étudier à cet égard une poursuite de la coopération interinstitutions.

71. Néanmoins, une délégation regrette que l'impact immense des réfugiés sur l'environnement de son pays n'ait pas été traité de manière adéquate et demande que le HCR et la communauté internationale l'aident dans ses efforts de réadaptation.

72. Le Délégué de la Suisse informe la réunion que son Gouvernement continuera à soutenir l'opération environnementale du HCR en République-Unie de Tanzanie pour les réfugiés rwandais en renforçant la présence d'experts techniques suisses.

73. Dans ses commentaires sur les différentes interventions, le Coordonnateur principal pour les questions relatives à l'environnement remercie les délégations de leurs observations constructives qui guideront son travail en vue de garantir une mise en oeuvre adéquate des principes directeurs et de promouvoir des projets environnementaux relatifs aux réfugiés. Il informe également la réunion qu'un important projet environnemental a débuté en République-Unie de Tanzanie au titre d'un accord spécial avec le Gouvernement et le Fonds international de développement agricole (FIDA).

#### VI. QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET A LA GESTION

74. Le Sous-Comité examine ensuite une série de documents et de rapports relatifs aux questions financières et de gestion, plus particulièrement les Fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés: Comptes de l'exercice 1993 (A/AC.96/829), Rapport du Comité des Commissaires aux comptes à l'Assemblée générale, sur les comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 1993 (A/AC.96/833) et le document EC/1994/SC.2/CRP.26, qui présente les mesures prises ou proposées par le HCR en réponse aux recommandations du Comité des Commissaires aux comptes.

75. Le Président introduit le point de l'ordre du jour et observe que la présentation simultanée du Rapport des Commissaires aux comptes et le rapport du HCR qui lui fait suite est une mesure opportune et importante pour garantir une plus grande transparence; il note également qu'un autre document, à savoir les commentaires du CCQAB sur le rapport du Comité des Commissaires aux comptes (A/AC.96/833/Add.1), n'est pas encore disponible.

76. Pour faciliter l'examen des documents, la Directrice de la Division du Contrôleur et des Services de gestion du HCR fait un exposé liminaire. Elle résume les principaux points relatifs aux comptes pour 1993. De plus, le Contôleur déclare qu'en présentant le document qui donne le détail de la réponse du HCR aux conclusions des Commissaires aux comptes en même temps que le Rapport des Commissaires aux comptes, le HCR souhaite indiquer le sérieux avec lequel il traite les conclusions et l'accent qui a été mis sur l'amélioration des pratiques et des contrôles de la gestion du HCR ces dernières années. Non seulement le HCR approuve les conclusions, mais il prend des mesures actives pour remédier aux problèmes rencontrés, en particulier en ce qui concerne les six principaux domaines que sont la gestion des programmes, la gestion du personnel, les achats, les assurances, la gestion de la trésorerie et le contrôle budgétaire.

77. Un certain nombre de délégations prennent la parole sur ce point de l'ordre du jour. Dans le contexte d'une meilleure gestion souhaitée des programmes, une délégation évoque la nécessité pour le HCR de rationaliser et de professionnaliser sa situation avec les partenaires d'exécution. La

déléguée cite un certain nombre de sections du Rapport des Commissaire aux comptes qui appuient ses observations. Elle déclare qu'il est nécessaire que le HCR soit plus ouvert et plus systématique pour la sélection, le suivi et l'évaluation des partenaires d'exécution; en particulier, il est nécessaire que le HCR établisse des normes relatives aux frais généraux des partenaires d'exécution et institue un agent centralisateur au HCR spécifiquement chargé de traiter avec les ONG pour les questions contractuelles. La délégation demande une réponse concrète aux observations des Commissaires aux comptes indiquant les mesures envisagées et la date à laquelle elles seront prises. C'est la réputation du HCR qui souffrira si les organisations non gouvernementales se révèlent incapables d'appliquer correctement ces programmes. Ces commentaires sont appuyés par une autre délégation qui souligne qu'un certain nombre de ces questions ont été soulevées antérieurement par le Sous-Comité. Une troisième délégation présente des arguments similaires. Plusieurs délégations s'intéressent principalement aux commentaires des Commissaires aux comptes sur les niveaux de soldes non engagés; dans ce contexte, elles espèrent que le HCR continuera d'affiner ses techniques budgétaires. Le HCR est également prié de continuer à traiter la question de l'enregistrement des réfugiés, particulièrement à une époque de ressources limitées.

78. Répondant à ces observations, le Contrôleur décrit un certain nombre d'initiatives prises par sa division et par la Division des programmes et de l'appui aux opérations pour garantir une relation plus professionnelle avec les partenaires d'exécution; elle déclare qu'au cours des six prochains mois, des améliorations concrètes deviendront apparentes, particulièrement en ce qui concerne le suivi, les vérifications des comptes, etc. Sur la question des soldes non engagés, elle reconnaît qu'il est nécessaire que le HCR soit mieux capable de les prévoir exactement; elle indique néanmoins que près de 60 % des soldes non engagés se rapportent à des contributions en nature. Le Contrôleur appelle également l'attention sur les commentaires antérieurs du Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations sur les mesures prises pour améliorer l'enregistrement des réfugiés.

## VII. MECANISMES DE CONTROLE INTERNE

79. Le point suivant de l'ordre du jour, le point 4, a trait aux mécanismes de contrôle interne. Le Sous-Comité est saisi du document "Mécanismes de supervision interne: Inspecteur des opérations du HCR" (EC/SC.2/70).

80. Le Président rappelle que la proposition de création d'un poste d'inspecteur des activités opérationnelles a été examinée par le Sous-Comité lors de ses réunions du 19 mai, du 1er octobre et du 16 décembre 1993. La proposition modifiée qui est maintenant présentée au Sous-Comité dans le document EC/SC.2/70 est donc l'aboutissement de près de 18 mois de réflexion.

81. Le Haut Commissaire adjoint est invité à parler du point de l'ordre du jour. Il replace la proposition dans le contexte de l'expansion et des changements qui se sont produits dans l'ampleur, la nature et la complexité des opérations du HCR ces dernières années et du besoin qui en résulte d'un

examen constant de ses activités opérationnelles afin de mieux assurer le contrôle et la responsabilité.

82. Un certain nombre de délégations interviennent, en faveur de cette proposition. L'initiative est considérée comme une façon de garantir, par un outil souple et indépendant de gestion, un HCR orienté davantage vers l'exécution et le rendement. Une délégation commente l'association des fonctions d'inspection et d'évaluation. Une autre demande que les modalités du service proposé soient mieux définies, en particulier ses relations avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) récemment créé au sein des Nations Unies (Résolution 48/218 de l'Assemblée générale). Une délégation se demande si la portée des activités envisagées pour le service n'est pas trop étendue. Des délégations demandent des rapports intérimaires sur la mise en oeuvre du service proposé, en particulier son interaction avec le BSCI, une autre délégation demande un examen au plus tard en juin 1995. Une délégation propose initialement que le Service soit établi pour une période d'essai de deux ans.

83. Dans la discussion qui s'ensuit, il est convenu que le Service proposé sera créé, avec les effectifs prévus au document EC/SC.2/70; un examen du fonctionnement du Service par le Sous-Comité aura lieu en 1995.

84. En ce qui concerne les relations du Service d'inspection et d'évaluation du HCR avec le BSCI, le Haut Commissaire adjoint indique que le CCQAB a demandé d'instaurer des contacts et une coordination appropriée avec ce bureau. Il remarque que l'interaction et la coordination entre le BSCI et le HCR seraient beaucoup plus larges que les fonctions envisagées pour le Service d'inspection et d'évaluation; par exemple, la vérification interne des comptes du HCR serait entreprise par un service créé spécialement à cette fin au sein du BSCI et financé par le HCR. Le Haut Commissaire adjoint note également que le Haut Commissaire rencontrera prochainement le Secrétaire général adjoint chargé des services de contrôle interne qui vient d'être nommé.

85. Au cours des discussions du point de l'ordre du jour, un certain nombre de délégations font des commentaires spécifiques sur les activités d'évaluation. Les activités d'évaluation doivent être planifiées comme une facette permanente d'une opération et non entreprises simplement à la fin de celle-ci; la création du Service proposé ne doit pas conduire à "marginaliser" la fonction d'évaluation dont le but est de tirer des enseignements pour de nouvelles activités. Plusieurs délégations estiment que les rapports de ces évaluations doivent être plus détaillés et être mis en commun avec d'autres acteurs concernés, afin de tous puissent bénéficier des leçons tirées. Cette approche serait également cohérente avec l'objectif d'une plus grande responsabilité.

#### VIII. QUESTIONS DIVERSES

86. Une délégation intervient pour attirer l'attention sur l'importance de l'intervention humanitaire dans la crise au Rwanda. Exprimant sa satisfaction pour la sincérité avec laquelle le Haut Commissaire a reconnu que la crise humanitaire dépassait la capacité du HCR à la traiter, et pour l'intervention rapide, substantielle et imaginative du HCR lors de cette



crise, le délégué poursuit en indiquant que l'approche assez nouvelle et originale d'"ensemble de services" qui a aidé à fournir rapidement une réponse massive et substantielle, doit être encore affinée et améliorée pour être employée à l'avenir dans des situations comparables. L'approche adoptée dans cette crise révèle un nouveau type de relations entre le HCR et ses donateurs pour le traitement des situations d'urgence complexes. Le délégué encourage le HCR à organiser et convoquer une consultation informelle sur les leçons tirées de l'intervention pendant la situation d'urgence au Rwanda. Parmi les questions qui devraient être traitées au cours de cette consultation, le délégué note les points suivants:

- l'ampleur des besoins des ensembles de services et la capacité des donateurs à y répondre;
- la définition des responsabilités de coordination globale;
- le problème de la coordination horizontale entre les donateurs fournissant un soutien moyennant des "ensembles de services" identiques;
- le problème de la responsabilité pour les activités autonomes;
- la coordination des apports mobilisés par le biais des structures militaires d'une part et les ressources véhiculées par les institutions gouvernementales non militaires de l'autre;
- les conséquences d'une politique d'"ensembles de services" pour la réponse globale des Nations Unies.

Cette proposition est accueillie très favorablement par un certain nombre de délégations.

87. Une délégation note que le HCR est devenu une organisation clé dans l'intervention internationale en cas d'urgence humanitaire. Les ressources que les Etats membres versent actuellement au HCR représentent plus de 40% de l'assistance qu'ils fournissent par le truchement des Nations Unies pour les situations d'urgence. Le délégué poursuit en soulignant que si l'on tient compte des contributions précieuses du PAM aux situations d'urgence et de réfugiés, les deux organisations représentent plus de 85% des ressources fournies aux Nations Unies pour les situations d'urgence. Il appartient donc aux Etats membres de s'assurer que la capacité du HCR (et du PAM) répond à leurs attentes et lui permet de s'acquitter des responsabilités que les Etats membres lui ont confiées.

88. En particulier, cela signifie que le Comité exécutif et le Sous-Comité chargé des questions administratives et financières doivent travailler activement l'année prochaine pour renforcer la capacité du HCR. Le délégué propose d'organiser rapidement une réunion, de préférence avant la réunion du Sous-Comité en décembre 1994, afin d'examiner toutes les questions qui ont été traitées, de les classer par priorité et d'échelonner en conséquence les réunions du Sous-Comité. Parmi les questions qui ont été soulevées au cours de la réunion du Sous-Comité, le délégué dégage les points suivants: planification financière et financement du HCR; les relations entre les Programmes généraux et spéciaux; les questions

relatives aux ressources humaines, notamment la formation; la capacité de préparation et de réaction aux situations d'urgence; notamment de nouveaux moyens d'utiliser les capacités des institutions nationales et des organisations non gouvernementales; et le renforcement de la capacité de définition de politiques du HCR.

89. La nécessité de renforcer encore la réponse internationale aux situations d'urgence sous l'égide du Coordonnateur des secours d'urgence est également soulevée par le même délégué. Certaines des questions qu'il juge nécessaire de traiter sont les suivantes:

- les déséquilibres dans la capacité des différents acteurs participant à l'intervention d'urgence;
- une meilleure définition des responsabilités entre les différentes institutions particulièrement dans les pays d'origine;
- des liens améliorés entre l'octroi de secours d'urgence et l'assistance à la reconstruction ou au développement;
- un comblement plus efficace des lacunes dans des domaines tels que le déminage, la démobilisation, les personnes déplacées à l'intérieur du territoire et les populations à risque.

Il est proposé que les représentants des Etats membres du Comité exécutif, le CFA (Comité pour l'aide alimentaire) et les conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD se rencontrent avant la prochaine session du Conseil économique et social; cette réunion pourrait être organisée par les institutions membres du Comité interinstitutions permanent sous la Direction du DAH. Les résultats d'une telle réunion permettraient aux Etats membres de prendre des mesures appropriées au sein des organes directeurs concernés des différentes institutions.

90. Le Président demande que ces propositions soient transmises par écrit aux membres du Sous-Comité afin qu'ils les examinent, éventuellement dans le cadre des Amis du Rapporteur.

91. Le Contrôleur donne une brève actualisation des progrès accomplis en ce qui concerne le nouveau bâtiment du Siège. Elle déclare que le HCR a été informé tout récemment de nouveaux retards dans le déménagement. La date du transfert n'a pas été confirmée, mais le HCR estime qu'il n'aura pas lieu avant janvier 1995; il élabore actuellement des plans en conséquence. Ce nouveau bâtiment accueillera près de 70% du personnel du HCR; le reste sera logé dans un bâtiment voisin.

92. Avant de clore la réunion, le Président, en réponse à l'intervention d'une délégation, soulève un certain nombre de questions relatives à la date de la prochaine réunion du Comité exécutif qui devra probablement se tenir plus tard qu'à l'accoutumée.

93. Le Sous-Comité exprime sa satisfaction pour la manière remarquable dont le Président a dirigé ses travaux au cours de l'année; à son tour, le Président remercie les membres du Sous-Comité pour l'esprit constructif et amical qui a régné pendant la réunion.